



Réponse du Premier ministre, du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et du ministre des Finances à la question parlementaire N° 3677 du 20 février 2026 des honorables Députés Yves Cruchten et Franz Fayot.

1) Quelle est la position actuelle du gouvernement luxembourgeois quant au principe d'une « Europe à plusieurs vitesses » ou à la formation de « coalitions d'ambition » entre États membres ?

Le Gouvernement est en faveur d'une Europe forte, ambitieuse et unie. Progresser ensemble à 27 États membres est la voie naturelle et privilégiée pour atteindre cet objectif. Dans le passé, à des moments où progresser à 27 n'était pas possible, la coopération renforcée prévue par les Traités a pu servir. À noter que les modalités d'une telle coopération renforcée sont clairement définies dans le Traité sur l'Union européenne ainsi que dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Dans le souci d'une Europe unie et inclusive, le recours à la coopération renforcée devrait rester l'exception, et être limitée à des domaines qui s'y prêtent bien. Ces coopérations devraient rester ouvertes à tout moment à tous les États membres.

2) Dans quels domaines stratégiques (défense, espace, données, souveraineté industrielle et énergétique, etc.) le Luxembourg entend-il se positionner parmi les États membres souhaitant approfondir leur niveau d'intégration ?

De manière générale, le Gouvernement reste ouvert à une intégration plus poussée de l'UE des 27 dans tous les domaines stratégiques vu notre conviction qu'ensemble, nous sommes toujours plus forts. L'actualité internationale renforce la conviction du Gouvernement qu'un renforcement de l'Union européenne est indispensable.

3) Selon des informations relayées par la presse, l'Allemagne et la France ont initié un nouveau groupe nommé « E6 » avec l'Italie, la Pologne, l'Espagne et les Pays-Bas. Pourquoi le Luxembourg, pays fondateur de l'UE et moteur de l'intégration européenne, n'en fait-il pas partie ? Comment ce groupe a-t-il été constitué ? Le Luxembourg a-t-il été impliqué dans d'éventuelles négociations ?

Selon les initiateurs du groupe E6, la volonté est de réunir les six économies de marché les plus importantes de l'Union européenne. Le Luxembourg, comme d'autres États membres de taille petite ou moyenne, n'a pas été associé par les initiateurs dans la constitution du groupe. Le groupe a fait rapport à l'Eurogroupe sur ses premiers échanges.



4) Messieurs les ministres peuvent-ils fournir des explications sur les missions du groupe « E6 » et les implications de son travail pour notre pays ?

D'après les membres du groupe, le E6 ambitionne de faciliter la recherche de positions communes sur les grands sujets tels que les dépenses en matière de défense, l'approvisionnement en matières premières, l'union de l'épargne et des investissements et le rôle international de l'euro. Il convient par ailleurs de noter que le E6 ne constitue pas une coopération renforcée telle que définie par les Traités.

Luxembourg, le 23 mars 2026.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN